

17 - Eclairage public - Programme de travaux 2014 - Demande de subventions au SYDED

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : Le programme de travaux Eclairage Public 2014 (1^{ère} tranche) susceptible de faire l'objet de demandes de subventions auprès du SYDED est constitué des opérations suivantes :

I - Travaux en accompagnement de travaux neufs et enfouissement de réseaux

- Rue de Chalezeule

II - Travaux de rénovation

- Rue Sarraill
- Parking Chamars
- Impasse Clément Marot
- Rue de Dijon
- Place Saint-Jacques
- Rue Claude Pouillet
- Rue du Lycée
- Rue du Loup
- Rue Zola
- Rue Pasteur
- Esplanade de la Tour Carrée.

Les dépenses correspondantes à ces travaux sont estimées à 500 000 € TTC et seront prélevées sur les lignes de crédits 21.814.2152.0089040.35000 et 23.824.2313.008025.30300.

Le SYDED est susceptible d'apporter une aide financière déterminée à partir du coût HT des travaux sur chacune des opérations décrites ci-avant. Le taux d'intervention du SYDED pour l'année 2014 sera fixé prochainement. Pour mémoire, il s'élevait à 48,5 % en 2013.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme de travaux 2014,
- solliciter les subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. CYPRIANI, Mme WEINMAN, Mme S. JEANNIN et M. GIRERD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.